

# Les banques coopératives en Grèce : un développement au service des membres

## Cooperative Banks in Greece: Development for their Members

Charalambos Kontoyannatos

Numéro 280, avril 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023669ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023669ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Kontoyannatos, C. (2001). Les banques coopératives en Grèce : un développement au service des membres. *Revue internationale de l'économie sociale*, (280), 62–68. <https://doi.org/10.7202/1023669ar>

Résumé de l'article

Cet article dresse un bilan de la situation des banques coopératives grecques, qui constituent la base actuelle du crédit coopératif dans leur pays. Leur développement est important depuis l'institution du crédit coopératif, au début des années 90. Quatorze banques coopératives fonctionnent déjà à la fin de l'année 1999 et certaines connaissent un fort rythme de croissance. En étudiant la structure de leurs activités et de leur sociétariat, en comparant des éléments de bilan consolidé à ceux des banques commerciales, l'auteur dégage quelques caractéristiques essentielles des banques coopératives grecques. Il montre ainsi que ces organisations restent fidèles à l'esprit coopératif, orientant principalement leur action au service de leurs membres et de l'économie locale.

# LES BANQUES COOPÉRATIVES EN GRÈCE : UN DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DES MEMBRES (\*)

par Charalambos Kontoyannatos (\*\*)

*Cet article dresse un bilan de la situation des banques coopératives grecques, qui constituent la base actuelle du crédit coopératif dans leur pays. Leur développement est important depuis l'institution du crédit coopératif, au début des années 90. Quatorze banques coopératives fonctionnent déjà à la fin de l'année 1999 et certaines connaissent un fort rythme de croissance. En étudiant la structure de leurs activités et de leur sociétariat, en comparant des éléments de bilan consolidé à ceux des banques commerciales, l'auteur dégage quelques caractéristiques essentielles des banques coopératives grecques. Il montre ainsi que ces organisations restent fidèles à l'esprit coopératif, orientant principalement leur action au service de leurs membres et de l'économie locale.*

(\*) L'auteur remercie les référés de la *Revue internationale de l'économie sociale* qui ont communiqué des remarques permettant d'enrichir ce texte.

(\*\*) Banque grecque de développement industriel.

Le crédit coopératif a été introduit en Grèce en 1992, avec la loi 2676/1992 réglementant le fonctionnement des institutions de crédit. Ce système a connu un fort développement durant la dernière décennie ; on dénombre ainsi quatorze banques coopératives et treize coopératives de crédit à la fin de l'année 1999.

Une banque coopérative peut exercer toutes les activités bancaires, mais elle doit avoir un capital coopératif minimal s'élevant à :

- 3,52 millions d'euros si elle limite son champ d'action à un seul département ;
- 7,1 millions d'euros si elle étend ses activités à un département voisin ;
- 11,7 millions d'euros si elle couvre l'ensemble du territoire de la Grèce ou bien uniquement Athènes et Salonique<sup>(1)</sup>.

Une coopérative de crédit peut accorder des facilités économiques à ses seuls membres ; la collecte du capital exigé par la loi pour devenir une banque coopérative constitue un objectif essentiel<sup>(2)</sup>.

Le développement du crédit coopératif a été encouragé par la volonté des petites et moyennes entreprises de faire face à leurs problèmes de financement (Karafolas, 1999). Il a également permis de satisfaire les besoins des clients à faible revenu, aussi bien pour l'accord de crédits bancaires que pour la rémunération des dépôts de faible montant. L'idée coopérative du crédit est alors apparue comme une réponse adéquate (Karafolas, 1997). Cet article dresse un premier bilan du développement des banques coopératives qui sont la base du crédit coopératif en Grèce. Il étudie leur

(1) Le montant minimal exigé a pris sa valeur finale avec l'act 2413 du 9 juillet 1997 et l'act 2420 du 12 septembre 1997 (permettant une période transitoire de neuf mois) du gouverneur de la Banque de Grèce. Sur ce point, voir aussi Karafolas, 1997.

(2) Pour une analyse des différences entre banque coopérative et coopérative de crédit, voir Karafolas, 1997.

capitalisation et leur implantation géographique en distinguant les banques plus offensives des banques davantage conservatrices.

L'article s'intéresse aussi aux membres des banques coopératives, selon leur catégorie socioprofessionnelle, et à la structure des activités. Ces éléments permettront de déterminer si les banques coopératives servent véritablement les motifs qui ont présidé à leur création.

## Un développement considérable mais non homogène

Après huit années de fonctionnement du système, quatorze coopératives de crédit ont réussi la collecte du capital minimal exigé par la loi et donc leur transformation en banque coopérative. Si ce chiffre atteste d'un fort développement du crédit coopératif, il faut cependant noter que toutes les banques n'ont pas suivi les mêmes rythmes d'évolution. Des politiques de croissance, voire des capacités différentes – influencées par l'existence du capital minimal exigé –, ont permis à certaines banques un très grand développement et à d'autres un développement modéré. Ces tendances se reflètent aussi dans l'implantation géographique des banques.

**Tableau 1**  
**Banques coopératives en Grèce au 31 décembre 1999**

	Banques coopératives <sup>(1)</sup>	Années de fonctionnement comme banque	Nombre de membres	Capitaux propres (millions d'euros)	Nombre de succursales	Nombre de départements d'implantation
1	Pagritia	6	21 374	70,27	13	5
2	Lamia	6	15 800	27,99	3	1
3	Chania	5	6 711	14,04	7	1
4	Dodekanisou	5	7 135	12,62	4	1
5	Ahaiki	6	4 573	10,57	2	1
6	Ioannina	6	4 726	5,19	1	1
7	Evroù	3	2 118	4,39	2	1
8	Evoia	1	1 740	3,91	1	1
9	Drama	1	2 105	3,89	1	1
10	Karditsa	2	2 022	3,78	1	1
11	Trikala	2	2 370	3,70	1	1
12	Lesvou	Créée en 1999	1 605	3,53	1	1
13	Pierias	1	1 400	2,61	1	1
14	Korinthiaki	2	1 475	2,51	1	1

(1) Signalons également la banque coopérative de Kozani, qui n'existait pas encore au 31 décembre 1999.

Source : rapports annuels des banques et recueil d'informations auprès des banques.

(3) La Grèce est divisée en cinquante-deux départements.

(4) Banque coopérative Pagritia, « Principes, objectifs, stratégie », document (en grec) non publié.

(5) Voir Karafolas, 1997.

Le tableau 1 présente la situation des banques coopératives recensées à la fin de l'année 1999, à partir d'un certain nombre de données : années d'existence, membres, capitaux propres, succursales et départements d'implantation<sup>(3)</sup>.

La banque coopérative Pagritia a suivi une politique très offensive qui se caractérise par un développement considérable : elle compte treize succursales présentes dans cinq départements. Si une succursale se trouve à Athènes, les douze autres se situent dans les quatre départements de l'île de Crète. Cette implantation s'accompagne d'un grand nombre de membres et d'une capitalisation très importante. La banque Pagritia a pour objectif de devenir l'établissement bancaire de tous les Crétois, partout en Grèce. Pour ce faire, l'implantation dans d'autres départements que celui du siège central (Héraklion) se révèle nécessaire. Une telle politique demande aussi une organisation d'entreprise, bien au-delà du simple établissement tourné vers ses membres<sup>(4)</sup>. Malgré un réseau considérable, il faut finalement noter que la politique de la Pagritia reste très liée à la population de la Crète et aux Crétois immigrés à Athènes.

Une politique analogue, quoique moins offensive, a été suivie par trois autres banques : Chania, Dodekanisou et Ahaïki.

A l'inverse, la banque coopérative de Lamia et celle de Ioannina ont suivi une politique plus conservatrice, considérant que la banque coopérative doit se baser sur la population de son département d'origine. Ces deux banques ont une longue histoire coopérative, ayant fonctionné comme coopératives de crédit pendant plusieurs années [depuis 1900 pour la banque coopérative de Lamia et depuis 1979 pour la banque coopérative de Ioannina]<sup>(5)</sup>.

## Une activité orientée vers l'économie locale

Contrairement aux banques de niveau national, les banques coopératives ont orienté leurs activités essentiellement vers l'économie locale, indépendamment de leur niveau de développement. L'implantation des banques coopératives se limite au département de leur siège central (*tableau 1*), à l'exception de la banque coopérative Pagritia, qui elle-même appuie son développement sur la population crétoise. Les banques coopératives ont été créées par des couches de population en prise avec le marché local. Le tableau 2 présente la répartition par catégories socioprofessionnelles des membres des six plus importantes banques coopératives. Les commerçants, les catégories à revenu dépendant (employés de service public et privé, retraités) et les professions libérales sont les mieux représentés. Ce sont des catégories qui avaient rencontré des difficultés pour l'obtention de crédits auprès des banques nationales (demande d'hypothèques, garanties importantes). La constitution de la banque coopérative a permis une nouvelle philosophie bancaire centrée sur le client-membre et a généré par là une offre de services prenant en considération les besoins des membres.

**Tableau 2**  
**Catégorie socioprofessionnelle des membres des banques coopératives en Grèce au 31 décembre 1999 (en %)**

	Pagritia	Lamia	Chania	Ahaïki	Ioannina	Dodekanisou
Employés	26	38	27	23 <sup>(1)</sup>	21	12
Professions libérales	25	7	26	11	26	
Commerçants	14	35	14	23	20	
Femmes de ménage	6	8	6			
Retraités	6	10	9		10	20 <sup>(2)</sup>
Sociétés			8			27
Industrie			2	11	2	
Etudiants			3			
Entrepreneurs						40
Services				11		
Agriculteurs	5	10	5			
Autres	18			21	21	1

(1) Y compris des retraités.

(2) Y compris des femmes de ménage et des étudiants.

Source: rapports annuels des banques et recueil d'informations auprès des banques.

**Tableau 3**  
**Structure du bilan consolidé de sept banques coopératives grecques <sup>(1)</sup> et des dix-sept banques commerciales grecques au 31 décembre 1998 (en %)**

Actif	Banques coopératives	Banques commerciales
Prêts aux membres-clients non financiers	73	35
Prêts aux institutions financières	12	13
Fonds disponibles	9	44
Autres éléments de l'actif	6	8
Total	100	100
<b>Passif</b>		
Dépôts des membres-clients non financiers	67	84
Dépôts des institutions financières	0	6
Capital et réserves	28	6
Autres éléments du passif	5	4
Total	100	100

(1) Banque coopérative Ahaïki; banque coopérative de Chania; banque coopérative Dodekanisou; banque coopérative Evrou; banque coopérative de Ioannina; banque coopérative de Lamia; banque coopérative Pagritia

Sources: bilan des banques; Hellenic Banks' Association, 1998, Banks in Greece, Athens, 1998.

## Une réponse aux besoins des membres

L'activité des banques coopératives tend à rester concentrée sur les besoins de leurs clients-membres. Si l'on se réfère au tableau 3, les prêts aux membres constituent la partie essentielle (73 %). Le passif se caractérise par l'importance des capitaux propres (28 %), qui couvrent aussi une partie des prêts non couverts par les dépôts des membres (67 %).

L'excès des crédits sur les dépôts peut être expliqué par le réseau encore limité des banques coopératives. Des éléments du passif et de l'actif tels que les placements interbancaires ou les bons du Trésor ne jouent pas un rôle important, comme c'est le cas dans les banques commerciales. Cette structure tient à l'orientation de l'activité des banques coopératives vers les membres. De nombreux auteurs<sup>(6)</sup> ont ainsi mis en évidence, en étudiant les institutions coopératives de crédit, une concentration de l'activité sur les crédits et dépôts. Les banques coopératives grecques ne dérogent donc pas à cette tendance.

Les banques coopératives grecques se différencient nettement des banques commerciales grecques en matière de structure des activités. En effet, l'actif des banques commerciales montre une structure bien plus équilibrée, où fonds disponibles et bons du Trésor représentent la partie la plus importante (44 %). Les prêts aux clients non bancaires constituent seulement

(6) Voir sur ce point Navratil (1981), Smith (1984), Patin and McNeil (1991), McKillop and Ferguson (1998).

**Tableau 4**  
**Structure des prêts accordés par secteur au 31 décembre 1999,**  
**banques coopératives Pagritia, Dodekanisou et Ahaïki (en %)**

	Pagritia	Dodekanisou	Ahaïki
Commerce	38	48	38
Prêt à la consommation	20	15	9
Industrie	2	5	7
Petite industrie	6		4
Construction	4		8
Crédit foncier	6	10	
Tourisme	9	7	
Services		9	4
Collectivités locales			5
Transports			7
Autres	15	6	18
Total	100	100	100

Source : rapports annuels des banques.

35 % de l'ensemble. La structure du passif se caractérise principalement par la faible importance des capitaux propres des banques commerciales, comparativement à ceux des banques coopératives. La récente création des banques coopératives et le faible réseau de succursales et de clientèle n'ont pas permis aux banques coopératives de constituer une épargne aussi importante que celle des banques commerciales.

L'orientation des activités des banques coopératives vers les membres fait l'objet d'un éclairage dans le tableau 4, bien que les données disponibles soient limitées aux banques Ahaïki, Dodekanisou et Pagritia. La plus grande partie des prêts est tournée vers le commerce; pour la banque coopérative Dodekanisou, ces prêts constituent presque la moitié des crédits accordés. Si l'on considère maintenant les prêts destinés au commerce et à la consommation, ils représentent bien plus de la moitié des prêts accordés par les banques Pagritia et Dodekanisou. En revanche, les prêts en direction de l'industrie sont très limités. En rapprochant ces résultats de la répartition des membres par catégories socioprofessionnelles, on peut conclure à une véritable orientation des banques coopératives au service de leurs membres.

---

## ● Conclusion

Cet article a tenté de dresser un bilan de la situation des banques coopératives, qui constituent la base du crédit coopératif en Grèce. Sur une période de fonctionnement relativement courte, on constate un développement considérable, bien que non homogène, de ces institutions coopératives. Le développement des banques coopératives ne les a pas éloignées de leur inspiration fondamentale, qui est la solidarité envers les membres. La structure des membres-clients et celle des activités montrent que les banques coopératives suivent les objectifs pour lesquels elles ont été créées : aider les petites entreprises, les couches de population qui éprouvaient des difficultés à être servies par le système bancaire, et participer principalement à l'économie locale. ●

## Bibliographie

**Banque coopérative de Chania**, 1998-1999, rapports annuels (en grec).

**Banque coopérative Dodekanisou**, 1998-1999, rapports annuels (en grec).

**Banque coopérative de Lamia**, 1998, rapport annuel (en grec).

**Banque coopérative Pagritia**, 1998-1999, rapports annuels (en grec).

**Hellenic Banks' Association**, 1998, *Banks in Greece*, Athens, 1998.

**Karafolas S.**, 1997, « Le crédit coopératif en Grèce », *Recma*, n° 264, pp. 38-47.

**Karafolas S.**, 1999, « Le cautionnement mutuel en Grèce », *Recma*, n° 271, pp. 94-105.

**McKillop D. and Ferguson Ch.**, 1998, « An examination of borrower orientation and scale effects in UK credit unions », *Annals of Public and Cooperative Economics*, n° 69, pp. 219-242.

**Navratil F.**, 1981, « An aggregate model of the credit union industry », *Journal of Finance*, n° 36-2, pp. 539-549.

**Patin R. and McNeil D. W.**, 1991, « Benefit imbalances among credit union members groups: evidence of borrower-dominated, saver-dominated and neutral behaviour? », *Applied Economics*, n° 23, pp. 769-779.

**Smith D. J.**, 1984, « A theoretical framework for the analysis of credit union decision making », *Journal of Finance*, n° 39-4, pp. 1155-1168.